

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET LE SUIVI DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE EN JANVIER 2012 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les logements étudiants et le suivi de la résolution adoptée en janvier 2012 » et la question orale de Mme Simonis à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la mise en oeuvre de la politique wallonne en matière de kots étudiants ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je reviens sur la question des kots d'étudiants suite à la résolution que nous avons adoptée ici dans cette commission début d'année 2012 après de longs débats, négociations à l'unanimité, bien que M. le Ministre et son groupe ne partageaient pas le point de vue au début et la conviction, les semaines, le temps ont fait en sorte que la raison a repris le dessus, que nous avons pu avec une belle unanimité adopter ce texte concernant les kots.

C'est bien évidemment d'adopter un texte et puis de s'en réjouir, mais je souhaiterais maintenant six mois plus tard faire le point sur la manière dont ce dossier a été pris en charge par M. le Ministre Nollet et les différentes actions qui ont été menées *in concreto* sur le terrain pour faire avancer les objectifs que nous nous étions assignés au travers de cette résolution.

Pour rappel, le texte prévoyait que la commission demandait la création de 125 logements publics pour étudiants d'ici la fin de la législature, de favoriser la création de 125 logements par l'entremise d'initiatives privées. Il s'agissait en fait d'encourager le recours à des partenariats publics-privés pour la construction de kots, dont certains devaient être réservés aux étudiants de condition modeste. De même, une disposition demandait au gouvernement de collaborer avec le pouvoir fédéral pour pouvoir soumettre des frais de logement à des étudiants à une fiscalité plus favorable. Les signataires souhaitaient que le gouvernement réfléchisse au plus vite à un label en vue d'améliorer la qualité, la salubrité, l'accessibilité de logements pour étudiants sans qu'il n'y ait de conséquence au niveau du prix du loyer.

Enfin, nous avons demandé au gouvernement de poursuivre son action en vue de favoriser les initiatives intergénérationnelles en ce domaine. La question est de savoir, Monsieur le Ministre, outre l'initiative qui avait été lancée voici un an et qui n'a toujours pas, semble-t-il, abouti *in concreto*, - mais j'espère que cela va arriver- vous aviez lancé l'initiative de créer des « agences immobilières *students* ». J'aimerais faire le point sur la question. Il me revient qu'il y aurait eu une réunion au sommet le 4 juin dernier entre le cabinet et la Ville de Namur à ce propos. J'aimerais qu'il me soit fait état du contenu de cette réunion, des résultats obtenus et des perspectives claires en matière d'application de ces projets sur le terrain.

Vous l'avez compris, j'aimerais qu'on fasse ici le point sur l'évolution de ce dossier ô combien prégnant pour le monde étudiant en fin d'année académique, mais surtout en vue de la préparation de la prochaine. Il y a des attentes importantes sur le terrain que nous souhaitons voir rencontrées rapidement.

C'était une exigence du début de la législature, avec des objectifs clairs pour la fin de cette législature. Nous sommes en 2012. Le train est en marche depuis un certain temps. Maintenant, il est temps qu'il avance et qu'il quitte la gare.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (P.S.). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je ne vais pas refaire le même historique que mon collègue, M. Fourny. Effectivement, on a le même regard dans le rétroviseur et peut-être que c'est le moment de faire le point sur ce dossier puisqu'on arrive effectivement en fin d'année scolaire et que nombreux étudiants en rhétoriciens pensent déjà à l'année prochaine et commencent aussi leur recherche qui est parfois compliquée d'un kot.

Par ailleurs, le monde universitaire a récemment tiré la sonnette d'alarme sur le coût des kots qui ne cesseraient d'augmenter.

J'aurais effectivement voulu que M. le Ministre fasse le point sur ce dossier à la suite non seulement de la résolution, mais également à la suite de diverses questions qui ont été posées par mes collègues, mais aussi par moi-même et pas plus tard qu'au mois de mars dernier où déjà à l'époque M. le Ministre souhaitait me rassurer en confirmant qu'il sera attentivement tenu compte de toutes les propositions et notamment celles qui viendraient du Conseil supérieur du logement et en indiquant également qu'il avait un calendrier assez précis et qu'il y aurait sans doute une concrétisation d'un certain nombre de ces propositions dans la deuxième quinzaine du mois d'avril.

J'aurais voulu savoir aujourd'hui où on en êtes-vous ? Il y a-t-il maintenant un échéancier précis et définitif ? De la même manière que mon collègue, j'aurais voulu savoir où on nous en sommes également dans la constitution de la première « agence immobilière *student* » qui avait été elle aussi annoncée.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, en lieu et place de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, Madame la Députée, comme vous, mon collègue s'est aussi intéressé de près aux résultats issus de l'enquête relayée par le syndicat des étudiants locataires de Louvain-la-Neuve. Leur conclusion principale est que la longueur du temps de recherche d'un logement pour étudiant à Louvain-la-Neuve continue de démontrer qu'une pénurie de kots se ferait sentir sur le site.

Ces informations restent dès lors tout à fait cohérentes avec ce que le SEGEFA avait pu démontrer au travers de son étude, même si la recherche d'un kot est plus longue en juin qu'en septembre, de nombreux kots réservés en juin n'étant pas effectivement pris en location par l'étudiant en septembre. Par contre, les contacts auprès de Service des logements de Louvain-la-Neuve n'ont pu, à ce moment précis de l'année, confirmer l'information que vous rapportez sur une hausse conséquente des loyers. Concrètement, depuis janvier 2012, des actions ont été mises en oeuvre. Elles répondent à la résolution adoptée. Dans les jours qui viennent, mon collègue va proposer un projet de construction de 50 logements sociaux à destination des étudiants, via le programme d'ancrage 2012-2013. Ces logements sont prévus à Louvain-la-Neuve, là où le besoin de création de kots reste criant malgré les nombreux efforts entrepris par l'UCL.

Si le besoin de kots est toujours présent au moment de lancer le prochain ancrage, 75 kots seront financés dans le cadre du programme 2014-2016 en vue d'atteindre les 125 kots promis. L'arrêté de financement spécifique à ces logements sociaux à destination des étudiants remanié selon les avis des différents organes consultatifs sollicités a été adopté en deuxième lecture par le gouvernement en date du 19 avril dernier. Suite aux remarques émises par le Conseil d'État dans son avis remis, lui, le 23 mai, ce texte sera présenté pour un ultime passage au gouvernement début juillet en vue d'une application du financement des logements sociaux étudiants retenus dans le cadre de l'ancrage 2012-2013.

Les collaborateurs de M. le Ministre Nollet ont par ailleurs eu l'occasion de rencontrer divers promoteurs porteurs d'initiatives privées, particulièrement intéressés par des investissements dans le logement étudiant. Certains tentent même de développer des modes constructifs modulaires particulièrement adaptés pour le logement à destination des étudiants, mais qui pourraient également s'avérer intéressants pour le secteur du logement plus largement.

Mon collègue profite également de votre sollicitation pour souligner le travail réalisé par l'association « Un toit Deux âges » qu'il encourage concrètement par une subvention, que j'ai aussi encouragée concrètement par la remise d'un prix l'année dernière au travers de la cérémonie Egaltitude, tout à fait indispensable si l'on souhaite qu'elle puisse disposer des moyens nécessaires à une extension en Wallonie. Des antennes sont maintenant actives à Namur, Louvain la-Neuve, Mons, Liège et même Charleroi. Cette forme de logement à destination des étudiants, si elle ne peut solutionner à elle seule l'ensemble des difficultés rencontrées, demeure une remarquable opportunité de vivre une expérience humainement enrichissante, tant pour le jeune que pour le senior accueillant.

Sans parler de l'intérêt financier, d'une part pour le senior qui voit ses revenus agrémentés d'une rentrée supplémentaire et, d'autre part pour le jeune, qui peut de la sorte accéder à un kot au loyer particulièrement avantageux.

Cette initiative gagne sincèrement à être connue et nous ne pouvons que souhaiter que cette forme de logement se démultiplie.

Enfin, concernant l'agence immobilière *Student* prévue à Namur, les négociations avec les différents intervenants potentiels au projet sont plus qu'avancées afin de mettre en place un service qui corresponde au mieux aux besoins des étudiants et aux propriétaires, mais aussi aux spécificités namuroises. Les collaborateurs du ministre ont aussi pu rencontrer l'agence immobilière sociale Gestion Logement Namur, la direction du service social des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, le syndicat national des propriétaires, des représentants des étudiants ainsi que la collaboratrice du bourgmestre de Namur, accompagnée d'une représentante du service de logements de la ville. Ce qu'on peut d'ores et déjà dire, c'est que les acteurs se sont tous montrés enthousiastes, tous ont la volonté commune d'apporter un réponse à la situation namuroise dont la forme n'a toutefois pas encore été formellement définie.

Quoi qu'il en soit, les missions de l'AIS *Student* seront les suivantes :

- améliorer la relation locative de l'étudiant en ayant une bonne visibilité de l'offre du logement étudiant, en veillant à la qualité du logement ou encore en jouant un rôle de syndic pour la gestion de petits soucis quotidiens liés au kot de l'étudiant ;
- faciliter la gestion des propriétaires en leur offrant des garanties, loyer payé en temps et en heure, par exemple, en échange, l'agence veillera à ce que les prix proposés correspondent aux biens loués. La volonté est qu'elle puisse voir le jour le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Madame la Ministre.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour la réponse qui nous a été formulée par son collègue et donc nous aurons l'occasion de revenir plus particulièrement sur certains points ultérieurement.

Je constate qu'il y a une volonté d'avancer et de s'investir dans ce dossier. Ce qui m'importe le plus maintenant c'est de voir, dans les faits, des actions concrètes qui se mettent sur le terrain et qui aboutissent à quelque chose de concret et que nous avons dépassé le stade de la réflexion des études et des analyses, il faut maintenant passer à l'action et j'espère que ce sera chose faite dans les prochains mois et que nous ne devons pas attendre 2016 pour inaugurer les premiers investissements et les premiers kots publics wallons.